



Extrait du

REGLEMENT INTERIEUR

Adoptés en Assemblée générale le 6 octobre 2010

TITRE 6 : LE CONSEIL D'ORIENTATION DE RECHERCHE ET DE PROSPECTIVE

Article 6.1. Rôle, composition, fonctionnement

En application de l'article 18 des statuts, le **Conseil d'orientation de recherche et de prospective** a un rôle consultatif auprès du Président et du Bureau. Il aide la Fédération à prendre des positions sur des sujets de société et sur les domaines d'intervention de la Fédération par un argumentaire scientifique et/ou éthique :

- Il effectue une veille sur les sujets de société touchant aux domaines d'action des Parcs
- Il organise et met en oeuvre, sur tout sujet dont il serait saisi par le Président ou le Bureau, une instruction scientifique ou éthique, notamment par la mobilisation des chercheurs et personnalités compétentes.
- Il alerte le Bureau sur des questions de société dont il serait important que les Parcs se saisissent.
- Il propose des positions éthiques ou scientifiques aux Commissions et /ou au Bureau.
- Il propose au Bureau de la Fédération des thèmes de colloques et séminaires, et en alimente les contenus afin d'enrichir la réflexion des Parcs.

Article 6.2. Fonctionnement

- Le **Conseil d'orientation de recherche et de prospective** peut s'auto-saisir ou être saisi par le Président ou par le Bureau.
- Il rend compte de ses travaux annuellement en Assemblée Générale.
- Le Président du **Conseil d'orientation de recherche et de prospective** peut être invité par le Président de la Fédération au Bureau de la Fédération en fonction de l'ordre du jour.

Article 6.3. Composition

Le Président du **Conseil d'orientation de recherche et de prospective** est désigné par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau.

Il est composé de personnes qualifiées désignées par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau et du Président du **Conseil d'orientation de recherche et de prospective**. Il sera recherché un équilibre entre les différentes disciplines représentées, intégrant notamment les sciences sociales.